

**VOYAGEURS
A DESTINATION OU EN PROVENANCE DE
LA METROPOLE OU DE LA REUNION**

**ATTESTATION
RELATIVE À L'OBSERVATION D'UNE
SEPTAINE ET D'UN DÉPISTAGE 7 JOURS
APRÈS L'ARRIVÉE**

En application du décret modificatif n°2021-31 du 15 janvier 2021, les voyageurs auront l'obligation morale et civique de réaliser une semaine, donc de s'isoler pendant une période de 7 jours. Cette période permet de s'assurer que les voyageurs ne sont pas dans la phase d'incubation du virus et d'éviter la propagation du coronavirus.

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires):

Je soussigné(e),

NOM :

PRÉNOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU de NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE à destination :

.....
.....
.....

TÉLÉPHONE FIXE :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

AÉROPORT de DÉPART :

NUMÉRO de VOL :

NUMÉRO DE SIÈGE :

N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITÉ :

DATES DE SÉJOUR :

Je déclare sur l'honneur :

ne présenter **aucun symptôme** d'infection à la Covid-19.

confirmer qu'à ma connaissance, **je n'ai pas été en contact** avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.

accepter qu'un **test RT-PCR** ou un examen biologique de dépistage virologique de détection du SARS-CoV-2 puisse être réalisé à mon arrivée dans le cadre d'opérations décidées par le préfet et l'autorité sanitaire.

J'ai l'obligation civile et morale d'observer **une semaine de précaution** et d'effectuer un **test RT-PCR 7** jours après mon arrivée sur le territoire.

Exemption de semaine de précaution à l'arrivée au titre des fonctions professionnelles essentielles à la continuité de l'Etat en application des directives préfectorales.

Fait à, le/...../2021

Signature :